



Le Vice-Président

Monsieur François-Xavier CHAUNIER  
Chargé de la campagne forêt au sein du groupe  
local de Paris  
Greenpeace France  
22 rue des Rasselins  
75020 PARIS

Notre référence : DEV/DJ/PB 030153  
Votre référence :

Bobigny, le 27 JAN 2003

Monsieur,

Comme suite à notre rencontre du 16 janvier 2003, j'ai le plaisir de vous confirmer, que tous les documents de marché comportent la mention suivante :

*« Tous les bois utilisés ainsi que les produits dérivés devront provenir d'exploitations forestières satisfaisant à un référentiel de gestion forestière durable et faire l'objet de certification satisfaisant à des référentiels de traçabilité. L'entrepreneur devra produire l'ensemble des attestations et certificats correspondants délivrés par des organismes compétents. »*

Comme je vous l'ai indiqué, en l'état actuel de la législation européenne et française, il n'est pas possible, dans le strict respect du Code des Marchés Publics, de définir des exigences plus précises.

En effet, le standard, que vous préconisez : le FSC est délivré par une organisation non gouvernementale basée au Mexique le Forest Stewardship Council A.C. et ne peut donc pas avoir de valeur contractuelle.

Nous sommes toutefois très attentif à l'évolution de la réglementation pour améliorer nos documents de marché et participer ainsi à la préservation du patrimoine forestier mondial.

J'ai pris bonne note du mode de fonctionnement de votre association et je vous renouvelle la volonté du Département de mener des coopérations avec tous les partenaires, qui le souhaitent, autour de préoccupations partagées et ce dans le strict respect de l'indépendance de chacun.

Souhaitant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Hervé BRAMY